

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif  
au projet de concentration économique qui concerne la prise de contrôle  
exclusif par la société « RG Safety SAS » des sociétés « Novindus Maroc  
SARL » et « Restel SARL » et « Helios Dexis SARL », à travers  
l'acquisition de 60% du capital social et des droits de vote associés.**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernées :**

- **L'acquéreur :** La société « RG Safety SAS » ;
- **Les sociétés cibles :** - La société « Novindus Maroc SARL » ;
  - La société « Restel SARL » ;
  - La société « Helios Dexis SARL ».

**Nature de l'opération**

- Prise du contrôle exclusif.

**Secteurs économiques concernés**

- Secteur des équipements de protection individuelle.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 19 décembre 2024.

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant l'acquisition par « RG SAFETY SAS » de 60% du capital social et des droits de vote associés de chacune des sociétés suivantes : « Novindus Maroc SARL », « Restel SARL » et « Helios Dexis SARL ».

« RG SAFETY SAS » est une société par actions simplifiée de droit français, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Tribunal de commerce de Lyon sous le numéro 420 625 394 et dont le siège social est situé 817, rue Nicephore Niepce - ZAC de la Fouillouse, 69800, St-Priest (France). C'est la société mère du « Groupe RG » spécialisée dans la distribution d'équipements de protection individuelle à destination des professionnels, sous marque de fabricants et sous sa propre marque, ainsi que dans les prestations de services associées à ces produits. « Groupe RG » est présent en France, Italie, Espagne, Belgique, Slovaquie, Allemagne, Tunisie, Suisse et Irlande.

« Novindus Maroc SARL » est une société à responsabilité limitée de droit marocain, enregistrée au Registre de Commerce de Tanger sous le numéro 48031 et dont le siège social est situé TFZ Lot 6, îlot 13, Tanger (Maroc). Elle est spécialisée dans la distribution d'équipements de protection individuelle auprès des industriels.

« Restel SARL » est une société à responsabilité limitée de droit marocain, enregistrée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 159153 et dont le siège social est situé 208 Lotissement Habiba Haj Fateh Lissasfa, Casablanca (Maroc). Elle n'est active qu'au Maroc dans le secteur de la distribution auprès d'industriels d'équipements de protection individuelle.

« Helios Dexis SARL » est une société à responsabilité limitée de droit marocain, enregistrée au Registre de Commerce de Tanger sous le numéro 82533 et dont le siège social est situé Zone Industrielle Gzennaya, Lotissement n°575, Tanger-Médina (Maroc). Elle n'est active qu'au Maroc, également dans le secteur de l'importation et la distribution d'équipements de protection individuelle.

Fait à Rabat, le 05 décembre 2024.